

Séance du mardi 22 novembre 2022

Date de la convocation :

Membres en exercice : 7 *L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne STUTZ,*

Présents : 7

Votants : 7

Présents : Anne STUTZ, Gérard JULIEN, Caroline CASTILLON, Claire MEGIAS, Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Bernard GLUSZYK

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Caroline CASTILLON

DE_2022_032 - Objet : Attribution de subventions aux associations

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions à accorder à divers organismes et associations dans la limite des crédits disponibles fixés lors du vote du budget primitif 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- de financer et de répartir les subventions pour 2022 comme suit :

- A.A.P.P.M.A. : 50 euros
- A.C.C.A. de Saint-Arey : 80 euros
- ADMR de la Matheysine : 300 euros
- L.M.C.T : 300 euros

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Fait à Saint Arey, le mardi 22 novembre 2022

Le Maire



RF Préfecture d'Isère
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/12/2022 038-213803612-20221122-DE_2022_032-DE